

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2088

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Charly - Irigny - Vernaison - Saint-Genis-Laval

Objet : Politique agricole - Subvention à l'association Terre de liens Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de son programme d'actions en faveur de la mobilisation du foncier agricole pour des projets à vocation alimentaire - Convention 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Bruno Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2088**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Charly - Irigny - Vernaison - Saint-Genis-Laval

Objet : Politique agricole - Subvention à l'association Terre de liens Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de son programme d'actions en faveur de la mobilisation du foncier agricole pour des projets à vocation alimentaire - Convention 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026.

Elle a également approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0854 du 13 décembre 2021, le partenariat avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes pour une durée de 3 ans.

L'association Terre de liens Rhône-Alpes est une association loi 1901 née, en 2008, de la convergence de plusieurs mouvements liant l'éducation populaire, l'agriculture biologique et biodynamique, la finance éthique, l'économie solidaire et le développement rural.

Sa mission est de permettre à des citoyens et des paysans de se mobiliser et d'agir sur le terrain pour enrayer la disparition des terres et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes. En effet, pour l'association Terre de liens, l'accès au foncier agricole est un problème qui concerne tous les citoyens. Elle se donne pour mission d'inventer des solutions pour libérer les terres agricoles, réhabiliter leur statut de bien commun et en faire des lieux ouverts à la création de nouvelles activités économiques et écologiques. L'originalité de l'association Terre de liens vient de son articulation entre :

- un réseau associatif présent partout en France,
- une foncière, entreprise d'investissement solidaire ouverte aux citoyens, dont le capital sert à acheter des fermes pour y implanter des activités agri-rurales diversifiées,
- une fondation habilitée à recevoir legs et donations de fermes et à acheter des terres risquant de perdre leur usage agricole.

La démarche de l'association Terre de liens vise à accompagner les communes qui le souhaitent à la mobilisation de foncier agricole pour des projets à vocation alimentaire. Sur le territoire de la Métropole, il s'agit de les aider à repérer le potentiel de foncier mobilisable et à mettre en œuvre les leviers d'actions pour développer une agriculture de proximité participant à renforcer la ceinture verte de la Métropole et à nourrir le territoire.

Le territoire ciblé pour cet accompagnement est celui des zones de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) des communes du Plateau des étangs au sud-ouest, qui concentrent, en effet, la grande majorité des friches agricoles du territoire : Charly, Irigny, Vernaison et Saint-Genis-Laval. La démarche est menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Elle met à profit les études, menées par les communes il y a plusieurs années, sur l'identification et la qualification des friches en vue d'une mobilisation d'une partie de ces dernières en faveur, en priorité, de l'installation agricole, mais aussi selon les cas, de la confortation des exploitations existantes. L'action portera sur la sensibilisation, l'interpellation active et la mobilisation des propriétaires fonciers afin de les convaincre de remettre à disposition leurs terrains en faveur de projets agricoles préalablement identifiés.

Ce projet a été retenu suite à la réponse de la Métropole, en avril 2021, à un appel à candidature du plan de relance pour la mise en œuvre de projets d'investissements et d'opérations structurantes dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT). La mise en œuvre de cette action passe par la convention de partenariat avec l'association Terres de liens. La Métropole bénéficiera, à ce titre, d'un soutien financier du plan national pour l'alimentation (PNA) versé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), en justifiant de la subvention versée à l'association Terre de liens, ci-dessous proposée.

II - Objectifs

Le partenariat initié avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes accompagne et s'inscrit pleinement dans l'action de la Métropole en matière de politique foncière et agricole et permet aux communes volontaires et engagées du secteur du Plateau des étangs de trouver un appui dans la mobilisation du foncier agricole pour des projets à vocation alimentaire. Il convient d'agir à la fois à l'échelle communale mais aussi intercommunale dans une vision combinant actions opérationnelles et vision stratégique.

Ce partenariat s'articule autour de 3 axes : le repérage de pistes foncières agricoles, l'appui au pilotage du projet, la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques.

La première année a été consacrée à la sensibilisation et à la mobilisation de plusieurs équipes communales, à la participation à la création d'un outil de communication à l'adresse des propriétaires terriens et à l'accompagnement des communes dans plusieurs dossiers.

Pour 2023, le programme d'actions est structuré comme suit :

- pour l'axe 1 : mise à jour des études agricoles et foncières au fur et à mesure des contacts de terrain et de l'avancée des dossiers et de la formation des équipes communales,

- pour l'axe 2 : appui au pilotage de projet (participation à la sélection des pistes foncières, à la stratégie opérationnelle, à la prise de contacts et au dialogue avec les propriétaires et les porteurs de projets agricoles et les agriculteurs en place, aux négociations) ; participation aux réflexions et actions relevant de l'échelle intercommunale et expérimentation de formation et mobilisation citoyenne,

- pour l'axe 3 : participation à des actions de communication et liens avec la démarche espaces naturels sensibles (ENS) du Plateau des étangs en cours de construction.

III - Plan de financement

Le coût de l'ensemble de ces actions, en 2023, est estimé à 15 250 €, avec une participation de la Métropole à hauteur de 14 000 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
axe 1 : repérage de pistes foncières agricoles à vocation alimentaire	2 050	Métropole	14 000
axe 2 : pilotage de projet	11 550	autofinancement association Terre de liens Rhône-Alpes	1 250
axe 3 : capitalisation et diffusion de bonnes pratiques	1 650		
Total	15 250	Total	15 250

Le soutien financier du PNA qui s'élève à 10 850 € sera versé, par l'ADEME, à la Métropole et fera l'objet d'une délibération à venir, accompagnée d'une convention précisant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de son programme d'actions en faveur de la mobilisation du foncier agricole pour des projets à vocation alimentaire d'un montant total de 14 000 € au profit de l'association Terre de liens Rhône-Alpes,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Terre de liens Rhône-Alpes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 14 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299398-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
